



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 28 janvier 2021

DATE DE CONVOCATION 20 janvier 2021	L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Hervé L'HEVEDER, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 20 janvier 2021	Etaient présents : Mrs DENOUEL, LE BLEVENNEC, FEJEAN (arrivé à 20h25), JEGOU, OGER, THOMAS, CLOAREC, PIROU, HERVE
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 18 PROCURATIONS : 0 VOTANTS : 18	Mmes QUELEN, LE JANNE, TREGUIER, LE MOAL, HERVE, LEROY, HENRY, PHILIPPE, LE BARBIER Etaient absents : Mme LE BARBIER Procurations : Secrétaire : M. HERVE

Compte tenu du contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le conseil municipal se tiendra en respectant les consignes et préconisations de l'Etat suivant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 et la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 (gestes barrières, distanciation physique d'au moins un mètre, la salle ne peut donc accueillir que 23 personnes assises) dans la **salle du conseil**.

01-01-21 SECURISATION DE LA RUE DE LA GARE – DEMANDE DE SUBVENTION, PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE DEPOT DE LA DECLARATION PREALABLE

La rue de la Gare, voie en sens unique, est l'accès principal à l'école des 2 Ménéés. Un flux important de véhicules y circule et aux heures d'entrée et de sortie de l'école, la circulation devient difficile et dangereuse pour les piétons (enfants, parents, riverains).

De plus, la construction du Pôle Enfance-Jeunesse, portée par Guingamp-Paimpol Agglomération, a détérioré la partie basse des trottoirs.

La commission « Travaux », réunie le samedi 16 janvier, a validé des travaux de sécurisation au niveau des accès à l'école rue de la Gare : réfection des trottoirs, création d'emplacement de stationnement en épis (insertion en marche arrière) entre les 2 entrées de l'école, en décalant la clôture d'enceinte du groupe scolaire.

Ces travaux peuvent être effectués en régie.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention d'Etat, la DETR, dans la catégorie « Travaux ou équipement de voirie liés à la sécurité » à un taux de subvention de 35%.

Un devis a été fourni par le service technique de la Commune comprenant les matériaux et l'estimation de la main-d'œuvre.

Une déclaration préalable de travaux doit être également déposée afin de se conformer au PLU en vigueur.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Origine	Montant (€)	%
Dépenses éligibles	-	Contributions publiques	-	-
Travaux	31 000,00 €	DETR	10 850,00 €	35%
Total dépenses éligibles	31 000,00 €	Total recettes publiques	10 850,00 €	35%
Dépenses non éligibles	-	Contributions autres que publiques	-	-
		Autres		
		Autofinancement	-	-
		Autofinancement	20 150,00€	65%
Total dépenses non éligibles	0,00 €	Total autres recettes	20 150,00 €	65%
Total des dépenses en HT	31 000,00 €	Total recettes en HT	31 000,00 €	100,00%

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (17 votants) :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR et à signer tous documents relatifs à cette demande,
- **AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

02-01-21 FINANCES – DEMANDE D'EXONERATION DE LOYERS – ESPACE FORME LOUARGATAIS – COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a interdit la pratique de sport en salle depuis fin octobre.

Par un courrier en date du 4 janvier 2021, Stéphane SOMMER, Président de l'Espace Forme Louargatais, expose les difficultés financières de l'association. La reprise potentielle de l'activité ne se fera pas avant la fin du mois de janvier. Il demande l'exonération des loyers à compter du 1^{er} janvier 2021, pendant une durée de trois mois.

Monsieur le Maire propose d'accéder à sa demande.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (17 votants) :

- **AUTORISE** l'exonération des loyers de l'Espace Forme Louargatais, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 mois.

03-01-21 FINANCES – DEMANDE D'EXONERATION DE LOYER AUTO-ECOLE DU VALLY-COVID-19

Lors du 2^{ème} confinement imposé par le gouvernement pour LUTTER contre la pandémie de COVID-19 à compter du 30 octobre, les activités des auto-écoles ont dû être suspendues.

Dans un mail en date du 23 décembre, le gérant de l'auto-école du Vally, Yann Milbeau, locataire d'un local communal, expose ses difficultés financières. Aucune activité n'a pu être maintenue en novembre et seuls les cours de conduite ont pu reprendre en décembre. Il demande donc l'exonération du loyer du mois de novembre 2020.

Monsieur le Maire propose d'accéder à sa demande.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (17 votants) :

- **AUTORISE** l'exonération du loyer de l'Auto-Ecole du Vally, pour le mois de novembre 2020,
- **DIT** que le titre déjà produit au compte 752 sera annulé.

(Arrivée de M. FEJEAN à 20h25)

04-01-21 Guingamp-Paimpol Agglomération – Avis sur le volet 1 du Pacte de Gouvernance

Le cadre réglementaire :

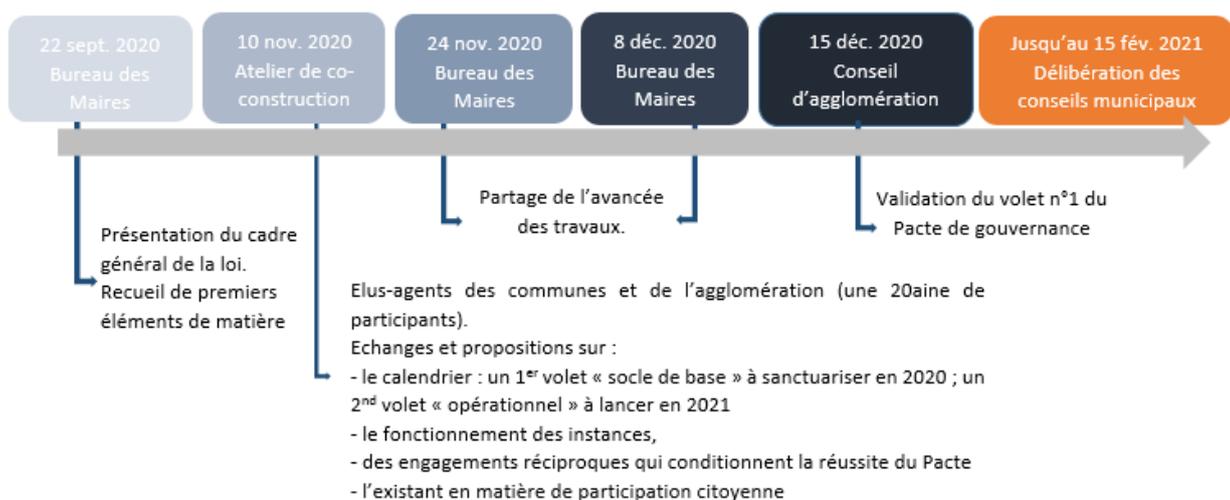
L'article L.5211-11-2, créé par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, énonce qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant deux débats communautaires et délibérations éventuelles :

- l'un sur le pacte de gouvernance
- et l'autre sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement.

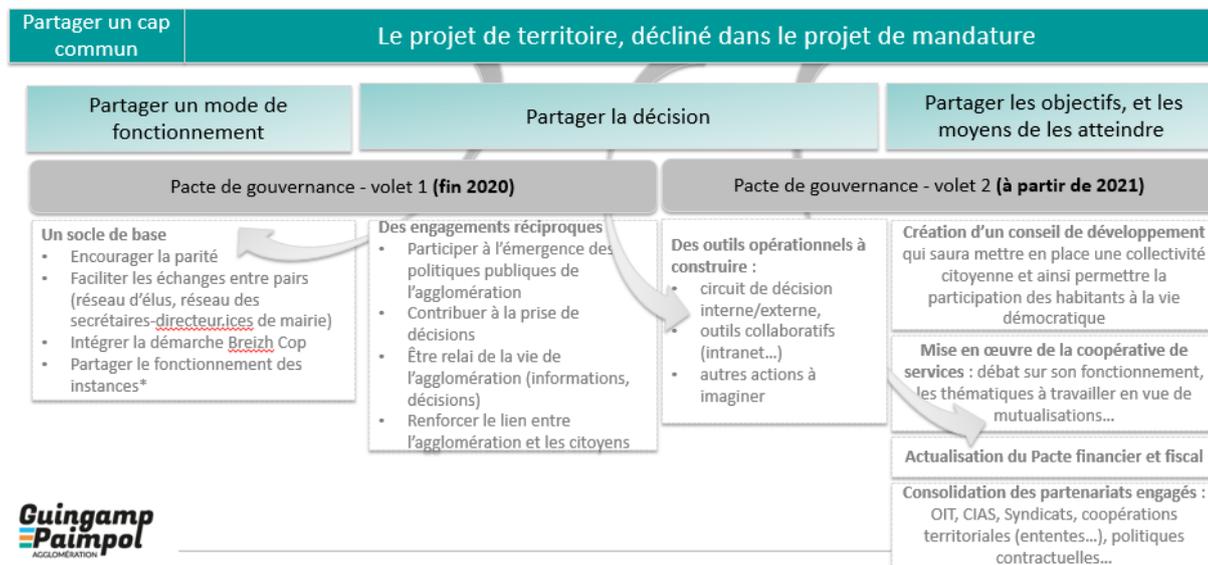
Une opportunité pour notre territoire de coordonner notre action publique

L'enjeu principal réside dans la co-construction efficace de notre action publique : agglomération, communes, citoyens, comment recréer du lien ? comment penser, élaborer, décider, financer, évaluer ensemble notre action commune ? Par la délibération n°2020-12-07 en date du 15/12/2020, l'agglomération a souhaité entériner un cap commun à tous en scellant, au sein d'un Pacte de gouvernance une feuille de route commune (agglomération-communes-citoyens), au service de l'animation de notre territoire.

Une méthode participative mise en place dès septembre 2020



Partager un horizon commun, et les moyens de l'atteindre



Réussissons le Pacte de gouvernance : des pistes à explorer ensemble, de façon réciproque, en 2021
 Idées exprimées par les élu(e)s et technicien(ne)s des communes et de l'agglomération en atelier de co-construction, et en séminaire organisé en février 2020

Pour mener à bien l'engagement...	Des pistes à creuser :
n°1 « Participer à l'émergence des politiques publiques de l'agglomération » :	Poursuivre les rencontres techniques du réseau des secrétaires/directeur.ice.s généraux de services, Informer le conseil municipal, fluidifier les échanges entre les services intercommunaux et les communes, être à l'écoute du terrain
n°2 « Contribuer à la prise de décision »	Préparer les réunions en amont, tendre vers des supports et des formats dynamiques
n°3 « Être relai de la vie de l'agglomération (informations, décisions) »	Utiliser les outils d'information (site Internet...) pour relayer les actualités de l'agglomération, bien appréhender le territoire, se positionner en relai du contenu et des motivations des décisions intercommunales...
n°4 « Renforcer le lien entre l'agglomération et les citoyens »	Tendre vers une représentativité territoriale, avoir une relation linéaire pendant tout le mandat, associer les citoyens à l'évaluation de nos politiques publiques...

Entendu le rapport,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 votants) :

- **ACTE** que les conseils municipaux sont amenés, dans un délai de deux mois à compter de la délibération du conseil d'agglomération, à se prononcer sur le contenu du volet 1 du Pacte de gouvernance ; délai à l'issue duquel le conseil d'agglomération se prononcera définitivement sur le Pacte de gouvernance
- **VALIDE** que les engagements listés ci-dessus constitueront le socle de base du futur pacte de gouvernance et structureront les liens Communes / Agglomération et Conseil de développement / Agglomération

- **ACTE** la nécessaire contribution de tous les élu(e)s et agents à la réussite de ce pacte de gouvernance
- **ACTE** qu'il conviendra d'enclencher courant 2021 la mise en œuvre concrète de ces engagements (par exemple les mutualisations, le circuit de décision d'un projet ou d'une action, **la création d'un conseil de développement...**)
- **ACTE** la mise en place d'un groupe de travail qui étudiera les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'agglomération en vue d'une installation courant 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce sujet.

Questions diverses

- Finances : Afin de clôturer comptablement l'année 2020, des crédits supplémentaires au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) étaient nécessaires, pour un montant de 1 188,76€ (correspondant aux reversements de diverses cautions). Le dernier conseil municipal de l'année étant passé, le Maire a rédigé un certificat administratif en date du 22 décembre 2020 autorisant la régularisation par virement du chapitre 020 (dépenses imprévues).

- Portage de repas : Le véhicule utilisé depuis le 1^{er} août pour effectuer le portage de repas à domicile, appartenant à l'ancienne communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre, est tombé en panne fin décembre 2020, malgré plusieurs interventions du garagiste déjà. Le montant des réparations étant très élevé, il a été décidé dans l'urgence de louer un véhicule auprès du garage Le Quenvén de Louargat dans l'attente d'une solution. Ce même garage a proposé la vente d'un véhicule d'occasion tout équipé (caisse isotherme adaptée) début janvier pour un montant de 9 900€ TTC. Le devis a été signé le 13 janvier et le véhicule sera livré à la fin du mois. La prise en charge financière sera supportée par le budget principal mais un forfait mensuel ou annuel sera facturé au CCAS pour compenser ce coût et les charges de personnel et d'entretien.

- Création d'une micro-crèche : Mme Pauline MALATESTA a été reçue par le Maire le 19 janvier 2021 pour présenter un projet de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Louargat. Son dossier est consultable à la mairie. Elle sollicite l'aide de la Commune pour trouver un terrain constructible. Les élus trouvent le projet intéressant et déjà bien travaillé. La question sera rediscutée ultérieurement.

- PLUI : Eric FEJEAN, adjoint à l'urbanisme, expose l'avancée du travail effectué pour le moment. Une consultation publique est ouverte du 27 janvier au 31 mars 2021. Les plans seront affichés à la mairie. Une commission « Urbanisme » est prévue le 30 janvier 2021 à ce sujet.